Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Doulkaada 1445
28 Mai 2024

N° 61

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1330**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1330**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1334**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1339**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1340**
Avis aux créanciers **1343**
Convocations
Sociétés anonymes **1345**
Sociétés à responsabilité limitée **1354**
Sociétés communautaires **1354**
Autres sociétés **1355**
Divers
Avis au public **1355**
Actes Administratifs
Avis au public **1357**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Nom de la société à constituer : Société Citoyenne Locale "Kef Hedoum"

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 10 000 Dinars, dix mille Dinars

Adresse du siège social : La localité de "Ain Jamela", Gouvernorat de Téboursouk - Béja

Objet de la société :

Exploitation des ressources forestières et développement du tourisme alternatif dans la région de "Ain Jamela", à travers :

- L'exploitation et la valorisation des ressources et produits forestiers de divers types conformément aux lois en vigueur.

- Faire de "Ain Jamela" une destination de tourisme alternatif et créer des espaces pour accueillir diverses activités touristiques, sportives et culturelles.

- Créer un noyau de formation et de recyclage principalement destiné aux jeunes et aux femmes.

- Promouvoir le principe du développement durable à "Ain Jamela".

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de l'acte constitutif modèle : 13/5/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous le numéro 14

Nombre de parts souscrites et leur contre-valeur en numéraire ainsi que le montant à verser : 50 parts pour un montant de 10 000 Dinars

Valeur nominale de la part : 200 Dinars

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents en fin d'exercice comptable :

- 15% seront affectés en réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital social.

- 20% seront dédiés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35% sur décision de l'assemblée générale.

- Le surplus sera utilisé pour le développement des activités locales.

Période de souscription :

Du 27 mai 2024 au 8 juin 2024 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant la date limite.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu :

L'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 9 juin 2024 à 10h à la pépinière de "Ain Jamela", Téboursouk. La convocation se fera par cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont un en langue arabe. Cet avis sera également affiché au siège de la délégation de Téboursouk et à la municipalité de Téboursouk.

Fondateurs :

- Mohamed Hédi Mejri : Résident à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 24.505.114

- Kamel Mejri : Résident à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 97.283.196

- Sofien Hammami : Résident à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 24.738.479

- Mourad Ferchichi : Résident à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 94.462.434

- Lassaad Chebbi : Résident à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 96.672.074.

2024R01401SODB1

Constitution d'une société régionale

Constitution d'une société régionale de Taxi privée louage à Beb Alioua TUNIS conformément à un contrat constitutif émis le 22/02/2024 les dispositions du décret présidentiel n°15 de 2022 ont été mises en œuvre qui a été déposé au registre national des institutions de Tunis et la désignation de la société civile régionale «HASDRUBAL» a été mise en œuvre. Enregistré sous le n°2024547011450 du 09/02/2024 dont une copie a été déposée au tribunal de première instance de Tunis 1 sous le n° 1597 du 9/5/2024 la constitution de la société civile régionale «HASDRUBAL» pour les Taxis privés louage à Beb Alioua a eu lieu.

- Son siège social : station de taxi louage « Beb Alioua Tunis».

- Objet : Développer les stations de taxi louage et améliorer leur service.

- Capital : 20.000 dinars.

- L'établissement bancaire dans lesquels les fonds seront déposés et le numéro de compte : TN592700500000134102394.

- Banque Tunisienne de solidarité agence avenue Carthage Tunis.

- Fondateurs : Tawfik Hathroubi Alhrairia Tunis / Belgecem Ben Alaya Sidi Hassine Tunis/ Taher Lesaasougui Sidi Hassine Tunis / Hosni Hassan Sidi Hassine Tunis / Raouf Ghamlouli sidi Hassine Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Esabeh et le Temps le 24/05/2024.

2024R01410SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de Directeur Général Adjoint

TUNISE PORCELAINE

SA au capital de 18.360.000 DT

Siége social : BP 17 Naâssen 1135 Ben Arous

Identifiant Unique : 0018909E

MF : 0018909E/A/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 17 mai 2024, enregistré à la recette des finances de

Fouchana le 17 mai 2024, sous le numéro 24702147, quittance n°M058854, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 20 mai 2024 sous le n°202461901. Il a été décidé de Nommer Monsieur Youssef Saadallah en tant que Directeur Général Adjoint de la Société Tunisie Porcelaine, qui prendra ses fonctions à partir du 20 mai 2024.

2024R01338SANB2

Ratification de la cooptation de deux Administrateurs

Dépôt des états financiers

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars

Divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21- Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 12 avril 2024 sous le n°24703456 - Quittance n°M055609, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Messieurs Belgacem Dkhili et Elyès FAKHFAKH, en qualité d'Administrateurs, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et des rapports des Commissaires aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 20 mai 2024 sous le n°202461739.

2024R01395SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION "S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R PM000

CN.S.S : 0032030612

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 avril 2024, enregistré à la Recette des finances de Charguia le 2 mai 2024 sous le n°24804221 - Quittance n°M067138, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mustapha Abdelmoula, en qualité de Président Directeur Général, et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 20 mai 2024 sous le n°202461733.

2024R01396SANB2

Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION "S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R PM 000

C.N.S.S. : 0032030612

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2024, enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 2 mai 2024 sous le n°24704220 Quittance n°M067135, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mustapha ABDELMOULA pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 20 mai 2024 sous le n°202461733.

2024R01397SANB2

Fin de mandat d'un Administrateur

Ratification de la cooptation de deux Administrateurs

Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

MF : 0373723B A M 000

C.N.S.S. : 0024572827

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2024, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 5 avril 2024 sous le n°24704418 - Quittance n°M068771, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- de mettre fin au mandat de Monsieur Chedly Boujemaa de son poste d'Administrateur,

- de ratifier la cooptation de Messieurs Elyès Fakhfakh et Habib Zouari, en qualité d'Administrateurs, pour une durée devant expirer à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026,

- de renouveler le mandat du Cabinet HLB GSAudit & Advisory en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée devant expirer à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers

arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 13 mai 2024 sous le n°202459803.

2024R01398SANB2

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

"S. T. D. M."

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars

GROUPE S.F.B. T.

Siège social : 21, Rue Nejib Mahfoudh - ZI Bir Kassaa - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 1191615V

MF : 1191615VAM000

Affiliation à la CNSS n°0032065166

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2024, enregistré à la Recette des Finances à Bir El Kassaa le 3 mai 2024 sous le n°24700513 Quittance n°M021242, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Abdallah Houssem Meziou, en qualité d'Administrateur, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprise de Tunis le 13 mai 2024 sous le n°202459799.

2024R01399SANB2

Arab Tunisian Lease "ATL"

Société anonyme

Au capital social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajen

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25/4/2024 à 10 h dont le procès-verbal a été enregistré le 6/5/2024 à la recette des finances de Charguia sous le n°24704340 quittance n°068972, déposé au RNE le 8/5/2024. Il a été décidé :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2023.

3. Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

4. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

7. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

8. Nomination des membres du conseil d'administration.

9. Désignation des commissaires aux comptes.

10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

11. Pouvoirs pour les formalités.

2024401299SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

RNE : 0587518J

Suivant un procès-verbal enregistré le 29 avril 2024, à la recette des finances à Charguia - Tunis, sous le n°24804048, quittance 064365, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 15 mai 2024 sous le n°202460768, le conseil d'administration réuni le 12 mars 2024, a décidé de nommer le cabinet CMC-DFK International en qualité de commissaire aux comptes de SICAV L'EPARGNANT pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024401305SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

RNE : 0492573T

Suivant un procès-verbal enregistré le 29 avril 2024, à la recette des finances à Charguia Tunis, sous le n°24804049, quittance 064372, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 15 mai 2024 sous le n°202460767, le conseil d'administration réuni le 7 mars 2024, a décidé de nommer le cabinet Fathi SAIDI en qualité de commissaire aux comptes de SICAV L'INVESTISSEUR pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024401306SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DOMOTI-K

DES TRAVAUX ELECTRIQUES

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 3 000 DT

Siège social : Rue Palmier Nahal Gabès

Identifiant unique : 1715386P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18/4/2024 enregistré à la recette des finances Chenini Nahal - Gabès le 22/4/2024 reçu n°M009945 enregistrement n°24500404 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Mohamed Amine Kehila liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de L'AGE a été déposée au registre national des entreprises et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 16/5/2024 annonce n°202461287 bulletin n°94.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au liquidateur à son domicile élu cité Ennakla Ennahal Chenini Gabès.

2024R01335SRLB2

Sté Naim Travel Services

Capital : 110 000 DT Société S.A.R.L

45 Avenue Habib Bourguiba, le Colisée B 16-17 Tunis

1105197 R

Suivant pv de la réunion du conseil d'administration du 16/02/2024 enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi Tunis le 17/01/2024 sous le n°24800314 quittance n°M005234, il a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18/01/2024 il a été décidé d'acceptation la démission de Mr Laabidi Abdallah de son poste de cogérant de la société. Suivant pv de la réunion du conseil d'administration du 3/6/2022 enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi Tunis le 7/6/2023 sous le n°22802506 quittance n°M0059845 a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/9/2023 il a été décidé le changement d'adresse au 43 et 45 avenue Habib Bourguiba le Colisée bureau 16 (F19) et 17 bis (F21).

2024R01345SRLB2

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

SOCIETE TUNISIENNE DE COLLECTE DE LAIT

SO.TU.CO.LAIT

S.A.R.L au capital de 4.000.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire Bab Saâdoun (1005) Tunis

Identifiant unique : 0893115A

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2024, enregistré à la Recette des Finances rue d'Autriche - Tunis le 11 mars 2024 sous le n°24701105 - Quittance n° M023585, et du rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 16 avril 2024 sous le n°202452765.

2024R01393SRLB2

Dépôt des documents financiers de l'exercice 2023

SOCIETE DE COLLECTE DE LAIT SO.CO.LAIT

S.A.R.L au capital de 1.200.000 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire Bab Saadoun (1005) Tunis

Identifiant unique : 0850449L

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2024, enregistré à la Recette des Finances rue d'Autriche - Tunis le 11 mars 2024 sous le n°24701106, Quittance n° M023588, et du rapport de Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 16 avril 2024 sous le n°202452766.

2024R01394SRLB2

Cessation de la société et nomination de liquidateur

Dissolution de la STE EYA AGRICOLE

En cours de liquidation SARL

Capital : 90.000 D

I.U : 941377 S

Siège social : Cité El Habib Lotissement Kolsi Imm Saada Sfax

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 30 Avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 10 Mai 2024 enregistrement n°24502552, quittance n°M002825, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sfax le 16 Mai 2024 sous le n° 202461079, tous les associés ont décidé la cessation et la dissolution de la société avec la nomination de Monsieur Kallel Lassâad liquidateur de la société.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse de la société située à Cité El Habib lotissement Kolsi Imm. Saada Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2024X00654SRLB2

La Société Le Village des Experts - SARL

SARL au capital de 10 000,000 dinars

Siège social : Route Soukra Km 3 Jnen Bou Assida - Sfax

M.F : 1687835 J A M 000

En vertu de la résolution décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 19 Avril 2024, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances des contrats des sociétés Sfax le 20/5/2024, Quittance n°M003105, enregistrement n°24502810, a décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation de Monsieur Walid Chtourou en qualité de liquidateur.

Ce procès-verbal a été inscrit au Registre National des Entreprises le 21 Mai 2024 sous le n°2024462392.

Les intéressés peuvent se présenter pour plus d'informations à l'adresse suivante : Route de Soukra Km 3 Résidence El Messedine Bloc B App N° B02 - Sfax, ou appeler le numéro : 20 232 010, dans un délai ne dépassant pas la période de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis.

2024X00656SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

RICHMOND COMMUNICATION SUARL

Capital : 30.000 Dinars

Siège : Impasse Azouz Rebai, Numéro 2, Bloc A2, Manar 2, Menzah 2092

Matricule fiscal : 1295860F/A/M/000

RC : B0183262013

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2016 enregistré à la recette des finances Menzah 9 en date du 3 octobre 2016

sous le n°16803247 Quittance n°58814 dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 02/11/2016 sous le numéro 201649838 il a été décidé de changer le siège social au : Impasse Azouz Rebai, Numéro 2, Bloc A2, Manar 2, Menzah 2092.

2024401304SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé date du 13/5/2024 enregistré à la recette des finances de Béja Numéro de quittance M041055 Numéro d'enregistrement 24204117 M. Abdalah Dakhli et M.Aicha Dakhli et Kawther Dakhli et Chadlia Madini Dakhli vendent à M. Sami Dakhli le fonds de commerce exploité tout type commercial sis place 14 Janvier Amdoun - Béja.

Toutes les oppositions auront lieu chez M. Abdalah Dakhli à son adresse 22 Rue Mohamed Ali - Amdoun - Béja - dans un délai qui ne dépasse pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal quotidien Echourouk à la date du 21/5/2024.

2024T00505FCCC2

Donation d'un demi fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 13/5/2024 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 15/5/2024 Q n°M040570 Mr Mohammed Ben Hechmi Ben Ahmed Ben Romdane C I N 05197820 du 4/7/2023 donne à sa femme Mme Dorsaf Bent Monji Ben Ammar Hosni C I N 04653442 du 19/11/2022 la totalité du fonds de commerce du sis 194 Avenue Habib Bourguiba Khaireddine Le Kram Tunis D une superficie approximative 50 m² avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix d'enregistrement de cinq mille dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Le Temps le 23/5/2024.

2024T00508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances Quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 14/5/2024 (Quittance n°M047411) Mme Eljia Ben Sassi demeurant 235 rue Saleh ben Youssef Ain Meryem Bizerte, à Mme Lilia Hadded demeurant beni msim la corniche errawabi Bizerte, qui accepte la Totalité du fonds de commerce affecté à l'alimentation générale et ou commerce de vaisselle et verrerie, exploité dans le local commercial sis S 004 Rue d'Asie (Essia Kandara) Cité Saba corniche Bizerte, publié dans les journaux le Quotidien et Echourouk le 17/5/2024.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ferid Zarrouk, Etude Place de la Jeunesse 7000-Bizerte, et ce, dans les délais de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T00510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/5/2024, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 6/5/2024 sous le numéro 24202775, quittance n°M051832; madame Raoudha Hammami ép Zouhayr Chiirat, titulaire de la CIN n°05416780 a vendu la totalité du Fonds de Commerce (Pressing) sis au 32 avenue Kheireddine pacha Montplaisir Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels à monsieur Mdhaffer Ouerghi titulaire de la CIN n°07881125. Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis (Matricule fiscal : 80920C.A.P.000) dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/5/2024.

2024T00514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont les signatures ont été légalisées le 15 et 22 Avril 2024, et enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 6/5/2024 sous le numéro: 73331, quittance n° 24203443.

Mr Saidi Ahmed titulaire de la C.I.N 01825576 délivrée à Tunis le 26/9/1997 demeurant à Beni Hamed Menzel Tmim Nabeul a cédé à Monsieur Saidi Moncef titulaire de la C.I.N 06267423 délivrée à Tunis le 8/2/2019 demeurant à la Rue Mohamed Triki Skalba Menzel Tmim Nabeul, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Aboulwalid Ibn Rochd n°56 magasin n°12 Riadh Al Andalous Ariana dont l'activité est vente des biens domestiques et produits d'emballage.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Monsieur Saidi Moncef demeurant à la Rue Mohamed Triki Skalba Menzel Tmim Nabeul, dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Essabeh en date du 10 Février 2024.

2024T00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 21/5/2024 enregistré à la recette des finances El Yassminette le 23/5/2024 sous le n°24203334 quittance n°M034377 Monsieur Walid Ben Jamel Eddine Ellamouchi a vendu à Mr Mounir Ben Amor Badi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café «1ère catégorie» sis au n°02 avenue des Martyrs - El Medina El Jadida 2063 Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Mahfoudh Ramzi Garbaa avocat son bureau sis au n° 25 rue d'Angleterre Immeuble Tej El

Jazira bureau 26 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 24/5/2024

2024T00516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisation de signature le 17/5/2024 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 21/5/2024 sous le n°24201738 quittance n°M039061 Mme Soukeyna Ben El Houssin El Gazwani a vendu à Mme Hedil Bent Mounir Lakangi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme salon de coiffure pour dame et esthétique, sis à l'avenue de Paris n°14 - El Bassatine Boumhel.

Les oppositions seront déposées chez le Maître Ferid Hadidi avocat son bureau sis à la rue de Russie n°05 Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Essabah du 24/5/2024.

2024T00517FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Il appert d'un acte A.S.S.P un acte de donation daté du 16 juin 2023 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied en date du 12 juillet 2023 sous n° de quittance M052381, que Madame Sofy Bent Khalifa Chouhira Mohamed Kmar épouse Omar Jerbi et Monsieur Sabri ben Omar ben Hssan Jerbi, demeurant à lotissement Midimigh Ain Mariem Raouabi Bizerte ont transférer par la donation tous les droits de la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Qu'ils ont hérités du défunt Omar Jerbi exploité au locale sis à cité bouchoucha rue Bin Nigrou Jarzouna Bizerte à Monsieur Riadh ben Omar Ben Hssan Jerbi Raouabi Bizerte.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 13/02/2024.

Les oppositions se feront entre les mains du nouveau propriétaire du fonds Monsieur Riadh Jerbi demeurant à rue Ain Mariem Raouabi Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT.

2024R00405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte S.S.P un acte de vente daté du 30 Août 2023 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied en date de 14 Novembre 2023 sous n° de quittance M075506, que Madame Ines bent Mohamed el Hédi Ben Salha, demeurant à Appartement 06 n°601 Raouabi 7000 Bizerte vend à Monsieur Mohamed Ben Ali ben Mohamed Mokrani la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels qu'elle a hérité de la défunte Mme Faouzia Mokrani exploité à l'avenue Amir Abd Kader n°460 Ain Bizerte pour l'exploitation d'une garderie scolaire.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 18 février 2024.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maître Samia Boughanmi sise à 4 avenue Tunis Bizerte titulaire de CIN 02240933 délivrée le 11/01/2019 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT.

2024R00406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 14/5/2024, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 15/5/2024, quittance n°M082770 enregistrement n°24202808, Mr Majed Ben Mohsen Khefifi, titulaire de la C.I.N n°09350581 demeurant à Borj Hfaieth Bouargoub Nabeul, a vendu et céder à Mr Hédi Ben Ibrahim Mallacine demeurant à cité Merzgui Manaret Hammamet 8056, titulaire de la CIN n°06417748, la totalité du fonds de commerce à usage de café de 1ère catégorie exploité sous le nom commercial «k m c café» (inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 140545 M), avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au rond-point Abdallah Farhat et avenue Faiçel Ben Abdelaziz Bir Bouregba Hammamet gouvernorat de Nabeul.

Toute opposition à cette vente, par tous créanciers, doit être faite dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Les parties contractantes ont désigné l'élection de domicile pour les éventuelles oppositions auprès de Maître Ramzi Mahmoudi, avocat à la cour d'appel, ayant son office à Immeuble Bechiou 2ème étage bureau n°7 GP n°1 Manaret Hammamet 8056 et ce jusqu'à l'expiration du délai des oppositions légales telles que prévues à l'article 193 du code du commerce.

Cet avis a été publié dans le quotidien «El Sahafa» du 22/5/2024.

2024R01339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj en date du 21/02/2024 n° de quittance 18187 n° d'enregistrement 24200942 Mr Mohamed Tabbabi a vendu à Mr Mustapha Sahli la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la restauration situé au n°01 Avenue Kairouan El Mourouj 1 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans le délai légal soit dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T au 01 Avenue Kairouan El Mourouj 1. Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 17/4/2024.

2024R01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 15/5/2024, enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet - Gabès le 15/5/2024 sous le numéro 24205052 quittance n°M037360, Madame Souad Ghadmssi a vendu à Monsieur Ahmed Labidi, l'ensemble de fonds de commerce sis à rue Omar Ibn Khatab - Gabès exploité comme café nommé CAFE DEL SOL.

Cette annonce a été publiée au journal Quotidien «Le Quotidien» du 21/5/2024.

2024R01344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 02/5/2024, enregistré le 3/5/2024 à la recette des finances de Yasminette, quittance n°M030709 enregistrement n°24201823 Mr Faisel Ben Hssine Ben Youssef Youssef a vendu à Mr Brahim Ben Cherif Ben Habib Malki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Café (buvette) sis à rue Ahmed Chaouki n°3 cité Rabta Nouvelle Madina Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/5/2024.

2024R01351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous signé privé daté du 9/5/2024 enregistré à la recette des finances de Place de La République Radés le 14/5/2024 reçu n°M036092 enregistré sous le numéro 14201363. Mr Yassine Ben Mouhamed Sadok Ghozia a vendu tout le Fonds de commerce Pharmacie nommé «Pharmacie Yassine Ghozia» sis au rez-de-chaussée n°10 Rue Farhat Hached Radés 2040 Enregistré au registre de commerce sous le numéro A02199612016 son matricule Fiscal 1479098P au profit de Madame Dorra Ben Hamouda Ben Ghachem ép Melek Massmoudi.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publications de cette annonce au Jort au Bureau de l'avocate Maître Kaouther Ahmedi sis au 10 Rue Belhsen Ben Chaaben beb El Assal 2ème étage App n°8 matricule Fiscal 1058109H cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 22/5/2024.

2024R01352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 17/5/2024 quittance n°M084478. Mr Wissem Ben Othmen a vendu le fonds de commerce à la société «GOA CAFE» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que salon de thé et vente de glaces et pizzas sis à l'avenue el Moncef bey Hammamet.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'avocate rédactrice de contrat Maître Hanen BELCAID - Avenue de la libération Centre Bouksila Hammamet 8050 dans les 20 jours de la publications du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 23/2024.

2024R01353FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 9/5/2024 enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri - Nabeul le 10/5/2024 sous le n°24203075 quittance n°M58548, Mr. Slim Ben Arbia demeurant à Rue Ibn Jazar Oued Souhil - Nabeul, a vendu à LA SOCIETE GANNAR FRERE SARL» société en constitution représentée par son gérant Fehri Gannar la totalité du fonds de commerce, sis à l'Av. Hédi Nouira Nabeul exploité dans l'exerce de l'activité de vente de volailles et dérivés et alimentation générale Identifiant unique n°0515195N. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte de vente Mr Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» du 17/5/2024 page 29.

2024R01354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 14/5/2024 sous n°24201037 reçu n°25020, M Mekki Fethi titulaire de la CIN n°01691260 a vendu à M Edwahri Slim titulaire de la CIN n°09806272, le fonds de commerce exploité dans tout commerce; sis à l'avenue Habib Bourguiba Beni Khiar - Nabeul.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de maître Trabelsi Hayet avenue Habib Bourguiba Immeuble Mehrez Attia Hammamet, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Une annonce a été publiée au journal Echourouk dans son numéro du 23/5/2024.

2024R01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/5/2024 enregistré à la recette des finances avenue 3 septembre 1934 Sousse le 13/5/2024 enregistré sous n°24201161; quittance n°M042860. M Mongi ben Mohamed ben Oun Elouni cin n°05565087 délivrée à Tunis le 29/8/2001 et titulaire matricule fiscal n°A09173822016 demeurant 168 rue Kalaa Esogra Bouhsina Sousse vend à Hajer bent Lotfi ben Bourawi ebn Abderahmen épouse Bilel Chamki, cin n°12825351 délivrée à Tunis le 27/4/2018 demeurant 14 rue Elwalid Ebn Yazid Kediet Malek Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial "fast-food" représenté dans la boutique n°2 sise à rue Farhat Hached rue stade olympique n°16 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au domicile de fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la date de sa parution au jort. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» du 19/5/2024.

2024S00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/5/2024, enregistré à la recette des finances Avenue Farhat Hached M'saken le 10/5/2024 sous le n°24201868, quittance n°M066054, Monsieur Riadh Ben Kamel Elabed, demeurant au 14 rue Edahmeni Bouji M'saken ouest - Sousse, Inscrit au registre de commerce de Sousse sous le n°1396003 F, matricule fiscal n°1396003 F, CIN n°09270113 a vendu à Monsieur Hatem Ben Ali Moua, demeurant à A Sidi Abar M'saken ouest - Sousse, CIN n°12821358, la totalité du fonds de

commerce avec la totalité des ses éléments corporels et Incorporels, exploité comme lavage voitures et vente matériels voitures sis à rue Sidi Abar M'saken ouest - Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Samia Kchiche, rue Mohamed Maarouf immeuble Elite 4ème étage bureau n°405 - Sousse 4000, Matricule fiscal 1365344 E, CIN n°05573521.

Et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/5/2024 au journal «Le Quotidien».

2024S00688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat manuscrit dont la signature est légalisée en date du 12 Mars 2024, enregistré à la recette des finances de Jbeniana - Sfax le 12-4-2024 reçu n°M024465 Enregistrement n°24200753.

Monsieur Rafik Trigui, titulaire de la CIN n°05351462 a vendu à Madame Chadia Ben Hadj Mabrouk, titulaire de la CIN n°08795379, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce de prêt à porter, situé à l'Avenue Habib Bourguiba Jbeniana - Sfax.

Les oppositions seront reçues durant 20 jours à partir de la date de cette annonce, à l'adresse du fonds désignée ci-dessus.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essabah et le Temps" le 22/5/2024.

2024X00655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Part acte sous seing privé en date du 23/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax le 15/3/2024 n° de quittance M015488 et n° d'enregistrement 24200448, Monsieur Badri Ben Abbas Jlaiel CIN 05023311 a vendu à Tlili Ben Ali Ben Mohamed Mohamed CIN 11012261 un fonds de commerce "boulangerie Classe C" situé à shafar Nakta entre route principale n°1 km. 24 et rue de la délégation de Mahres, Mahres Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat Maître Trabelsi Hatem demeurant immeuble manar bloc A 1er étage n°6 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 15/5/2024.

2024X00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 11 Mars 2024 enregistré à la recette des finances de cité Mahrajene en date du 29-4-2024 sous le n°24201951 quittance MO29696, la société FEE MAISON, identifiant unique n°1481386 Q, dont le siège social est sis au n°18- Rue Apollo 11 Mutuelleville 1002- Tunis, a cédé à la société «LES DELICES AMELON», Identifiant unique 1861921 G, siège social N°18- Rue Appolo 11 Mutuelleville 1002- Tunis, le fonds de commerce exploité dans le local sis au n°18- Rue Appolo 11 Mutuelleville 1002 - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, à la société «LES DELICES AMELON», Identifiant unique 1861921 G, siège social n°18- Rue Appolo 11 Mutuelleville 1002 - Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 16-5-2024.

2024401262FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation d'un fonds de commerce du 27/4/2024, Mr. Sami bin Abdul Qader bin Othman Mubarki C.I.N n°05690546 a fait donation avec ses éléments matériels et moraux exploité dans le commerce de vente des tissus et de vêtement en détail, située dans la rue paysanne, Mater Bizerte, pour son épouse Mme Maryam bint Salem bin Muhammad Al-Ferjani C.I.N. 08114033, avec tous ses éléments matériels et moraux reconnaissant l'observation et le détournement.

Les oppositions seront adressées au 174 rue Habib Bourguiba, Matir Bizerte, sis au bureau de Mme Fatima Al-Thawadi, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le journal Al-Shorouk du 16 mai 2024.

2024401295FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation d'un fonds de commerce du 27/4/2024, Mr Makram C.I.N n° 01597406, Tawfiq CIN n°01458512, et Amna C.I.N n°08936702 et Muhammad Nizar C.I.N n° 05691522, fils de Hamadi bin Saleh bin Asaker, conformément à une procuration écrite enregistrée auprès du bureau de la recette des finances de Mater, reçu n°M030089, numéro d'enregistrement 24700944. Et Mohsen C.I.N n°01541651 et Jamaluddin CIN n°01592412 et Fawzi C.I.N n°01596969 et Hanan C.I.N n° 05664721 et Mme Saida C.I.N n°01510000, tous fils de Mahmoud Al-Khanousi et Hatem C.I.N n°07270664 et Muhammad Iqbal CIN n°05653828 fils de Hammadi bin Saleh Assaker on fait donation avec ses éléments matériels et moraux exploité dans le commerce de vente des tissus et de vêtement en détail, sise à rue Tayeb Al-Mhiri, 38 Matir Bizerte, et sous toutes les autres garanties légales et réelles de Mme Sharifa bint Muhammad Ibn Taarit C.I.N 01502480, la veuve de Mahmoud Al-Khanoussi, avec tous ses éléments matériels et l'entité morale reconnaissant l'observation et le détournement.

Les oppositions seront adressées au 174 rue Habib Bourguiba, Matir Bizerte, sis au bureau de Mme Fatima Al-Thawadi, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été annoncée dans le journal Al-Shorouk du 16 mai 2024.

2024401296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 6 Mai 2024 enregistré à la Recette

des finances le Lac le 17/5/2024 sous le n°24704165, Quittance n°M060600 Monsieur Wassel Ghanem titulaire de la CIN 07189573, demeurant au Lotissements El Yamama N°520 Soliman El Riadh Nabeul, a vendu à Mme Zaineb El Ouni titulaire de la CIN 09918060, demeurante à Rue Jelanar n°1 Cité Taieb El Mhiri Radés Melaha Ben Arous, le Fonds de commerce consistant en une cafeteria, exploité au local C1 sis au RDC de l'immeuble Palmier au Centre Babel, 10 Rue du Lac Turkana - Berges du Lac 1 - Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal auprès du vendeur à son adresse ci-dessus indiquée ou un exemplaire du contrat de vente a été déposé et auprès duquel le prix de vente a été consigné.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 24/5/2024.

2024401315FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé daté du 17/4/2024 et du 7/5/2024 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Siliana le 13/5/2024 sous le n°94309648 quittance n°M018910, la Société LEPI DE VILLE par son gérant Mr Amine Mejri a loué à Mr. Hosni Ben Abdelhafidh tout le fonds de commerce du Café de première catégorie dénommé "Café Ennasim" sis à la Cité El Ons, Siliana Sud pour une période d'une année renouvelable débutant du 01/5/2024 finissant le 30/4/2025.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 16/5/2024.

2024T00511FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 16 mai 2024 et enregistré à la recette des finances Manzah 6 le 16/5/2024 Quittance (M080058) enregistrement (n°24303869) Monsieur Akrem Ben elyes Ben Hatab Bou Aziz Titulaire de la carte d'identité nationale numéro (07405185) a loué la totalité du fonds de commerce à Madame Abir Bent Romdhan Ben Ibrahim Issaoui Titulaire de la carte d'identité nationale numéro (06476826) exploité (cafétéria), situé Rue Ariha el Manzah 8 - Ariana avec les éléments corporels et incorporels. Avec un loyer mensuel (2.500 DNT) par mois. Pour une durée de location deux ans (02) renouvelables commençant le 8/3/2024 jusqu'au 7/3/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Assahafa datés le 19/5/2024.

2024R01323FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 15/5/2024, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 20/05/2024 sous le n°24303561, quittance n°M067597, Monsieur Imed Chaabane titulaire de la CIN n°00798848, domicilié au 3 rue Oussama Mutuelle-ville a loué à la société LAURIS NETWORK, SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Ali ben Abdallah CIN n°04700318 domicilié au 23 rue Colorado les jardins d'El Menzah 2 Mnihla, la totalité du fonds de commerce sis à rue Sadok Bsaies n°18 destiné à vente des téléphones et accessoires inscrit au RNE sous le n° 0282502J.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Ramzi Lakhdhar à 110 rue Londres Tunis et ceci, à partir dans 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cet avis a été publié le 22/5/2024 au journal Essabah.

2024R01343FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 19/10/2023, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 8/01/2024 quittance n°M002294 sous le n°24300106 Sté VIVO Energy Tunisie (Ex Shell de Tunisie) représentée par son directeur général Mr Nabil Medkouri a loué à Sté BELL ENERGIE PETROLE SERVICE représentée par son gérant Mr Ala Eddine Bellakhal la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels en tant que gérance libre qui est en activité station de service sis Mégrine Z4I ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Quotidien le 23/5/2024.

2024R01346FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 18/4/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 20/5/2024 sous n°24301500 Quittance n°M001704, Mr Maher ESSOUSSI, CIN n°07464801 a loué à la Société «Take a Bite» SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Maher Essoussi, titulaire de la CIN n°07464801, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Fast-food, (MF : 1870932L) sis à l'Avenue Mongi GRIRA- Sahloul Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans du 01/4/2024 au 31/3/2026 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 24 mai 2024.

2024S00682FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 26 avril 2024 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon le reçu en date du 14/5/2024 sous le n°24302284 enregistré sous le n°54999. LA STE STORE IMPLANT MED sis à l'avenue BADR immeuble MNIF Sfax a loué à LA STE HANNIBAL MEDICAL DISTRIBUTION sis à l'avenue Skolli Ahmed immeuble AMBRA 2 Sfax son fonds de commerce (vente des produits paramédicaux) situé à Sfax à la Rue FERDAOUS n°105 Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chorouk et le Quotidien du (22/5/2024).

Toutes les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez la société locatrice sis Rue Ferdaous n°105 Sfax.

2024X00668FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 27/01/2024 enregistré à la recette des finances El Menzeh 9 le 25/4/2024 quittance n°39337 n°24301251 Mr Mohamed El Assaad Slama a loué à Mr Hamdi ben Jemaa le fonds de commerce sis au Centre Ines rue Azzouz Rebaii n°3 El Manar 2.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 14/5/2024.

2024401246FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant contrat signé le 30/4/2024 et enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 10/5/2024 quittance n°M076482 enregistrement n°24303660. La société LADYS-SECRET ayant le M.F. 00566453T a loué à la société HERA ESTETIKA au cours de constitution le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 38 avenue Ahmed Tlili Menzeh5 destiné pour le commerce des chaussures et le prêt à porter et ce pour une période d'une année.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 23 Mai 2024.

2024401294FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

Dénomination : Groupement de valorisation des produits Agricole en Amamria

Objet : - Valorisation et transformation des produits agricoles locaux en alliant l'innovation technologique et respect des traditions en créant de l'emploi féminins à long terme

Zone d'intervention : Majel Bel Abbes Nord

Siège social : Majel Bel Abbess, cité la mosquée

Décision de constitution : récépissé de déclaration du GOA délivrée par Mr le délégué de Majel bel Abbes sous n°22 le 10/01/2024.

Présidente : Yasmina Bouafia

Trésorière : Radhia Bouafia.

2024R00998APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

AL ENTISSAR

Adresse : Samna Remada Tataouine3240

Selon récépissé n°69 du 02/12/2022

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AL INTISSAR.

Siège social : Samna Remada Tataouine 3240.

Objet : Protéger Les Ressources Naturelles dans la Zone d'intervention et Rationaliser leur Utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Mohamed Taher Abdelmoula est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Dhaw Abid est nommé Trésorier de groupement.

2024R01326APSF1

Avis

Suite au procès-verbal en date du 21 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de la goulette en date du 02/5/2024 sous n°397 Quittance 62493.

Un nouveau bureau de syndic de la résidence KHADIJA sise à rue des Carthaginois les jardins de Carthage a été élu et se compose de :

Président : Mohamed Hatem FRIGA

Trésorier : Ahmed Wajdi GHARIANI

Membres :

- Raouf ALOUI

- Istabrak MAKNI.

2024R01341APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence «CARTHAGENE»

Jardin de Carthage Kram

En vertu du PV de l'AGC du syndicat des copropriétaires de la résidence «CARTHAGENE» Jardin de Carthage le Kram du 17 octobre 2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 12 Mars 2024 sous le n°24702215 et quittance n°37510, le Syndicat des copropriétaires de la résidence «CARTHAGENE» Jardin de Carthage le Kram est constitué.

Et en vertu du dit PV et après les élections le nouveau syndicat est composé de :

- Mr Lotfi Dridi : Président du syndicat

- Mr Sofien Mighri : Vice-président du syndicat

- Mr Adel Basly : Trésorier du syndicat

- Mr Walid Jbeli : Vice trésorier du syndicat

- Mr Abdel Aziz Issaoui : Membre.

2024R01359APSF1

Constitution du syndicat indépendant des agents et cadres

De santé du chu Hédi Chaker de Sfax

Il a été constitué conformément aux dispositions du code de travail relatives à la constitution des syndicats professionnels entre personnes physiques un syndicat dénommé syndicat indépendant des agents et cadres de santé du chu Hédi Chaker de Sfax

Objectifs et principes :

- Unifier et organiser tous les agents et cadres de l'hôpital pour servir l'établissement de la santé publique.

- Défendre leurs droits économiques sociaux et moraux.

- Contribuer à la réalisation des objectifs de la révolution de 17 décembre visant la liberté la dignité et la justice sociale.

2024X00630APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association C'est Parti Sfax

Adresse : Route El-Maharza, km 4 Cité Al-Habib, groupe Wadi Al-Maou, Sfax

Objectif : Encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Nous nous engageons également à participer à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement des fédérations sportives qui y participent.

Spécialité : Sport pour tous.

Reçu d'approbation : 3517 a été reçu le 21 mai 2024

Commission :

- Président : Mustafa Ben Halima

- Secrétaire général : Mohammed Eleuch

- Trésorière : Zainab Yakoubi.

2024X00658APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

MF : 509997D A P 000

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE, société anonyme, RNE 0015094B, sise à l'avenue du Président Beji Kaid Sebsi centre Urbain Nord Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire

Contre la partie : Société VOLTA à responsabilité limitée RNE 0035973L sise au n°22 Avenue Farhat Hachad Ariana en sa qualité de débiteur hypothécaire.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat près de la cour de cassation, demeurant au n°13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : 200 parts indivises objet du titre foncier n°26045 Ariana dénommé «André Eveline» sise au n°22 Avenue Farhat Hachad et rue Errayahin Ariana ville dont la superficie totale est de 350 mètres carrés environ.

L'immeuble consiste en une villa constituée d'un sous-sol, un studio en rez-de-chaussée et un premier étage le tout occupé par la société débitrice.

1) Le sous-sol : d'une superficie de 128 mètres carrés et d'une hauteur de 2,40 mètres consiste en un espace rectangulaire à usage de bureaux dont le sol est couvert par du parterre et équipé d'eau d'électricité et du chauffage central, contient une armoire réservée au réseau informatique et un escalier en marbre le reliant au studio qui se trouve au rez-de-chaussée ouvrant directement sur la rue Errayahin

2) Le premier étage : d'une superficie de 165 mètres carrés répartis en un hall central et 3 bureaux dont un est équipé par des toilettes privées, une salle de réunion, 2 salles d'eau, une petite cuisine et une salle d'informatique. L'étage est équipé d'eau d'électricité et en chauffage central. Le revêtement est luxueux, les fenêtres sont en pvc, et la porte d'entrée principale est en bois massif noble.

3) Le studio en rez-de-chaussée : d'une superficie de 38 mètres carrés réparties en un hall en marbre local, une cuisine, 2 salles d'eau, un accueil et des escaliers menant au sous-sol.

L'immeuble est grevé d'hypothèques telles que détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise.

Mise à prix : 574.160,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le lundi 24 juin 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana (affaire n°2814).

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h00.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2024R01334VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maître Zlaoui Mohamed Ali

Avocat à la cour de cassation, sis rue 1 juin Béja

Tél - Fax : 78440091

Matricule fiscal : N°919719

Poursuivants : 1- Ouerhani Awatef en la personne et comme représentant légal de son fils mineur Hamdi Abdelkader CIN n°02301832 professeur 2- Haroun Hamdi élève CIN n°14297175 3- Hamdi Ahmed Zakaria élève CIN n°14295532, demeurant tous à rue Ahmed Amine n°58 Ithahbia Béja ayant choisi comme domicile élu celui de leur avocat.

Avocat poursuivant : Maître Zlaoui Mohamed Ali, avocat à la cour de cassation, rue 1 juin Béja.

Copropriétaire :

1) Mr Hamdi Mohsen ouvrier titulaire de la C.I.N n°02235443.

2) Mr Hamdi Badredine ouvrier titulaire de la C.I.N n°2231159.

3) Me Hamdi Wassila sans profession titulaire de la C.I.N n°02244905 Tous demeurant à rue bani nizel n 1 Béja

Désignation de l'immeuble :

Un immeuble d'habitation immatriculé de titre foncier n°3439 Béja nommé "dar rabeh" sis rue bani nizel Béja d'une superficie de 122 m² composé d'un rez-de-chaussée où il y a un garage et d'un étage compose de 3 chambres 1 cuisine et 1 salle d'eau tel que décrit par l'expertise de l'expert Dagbougi Asma Mrabet du 7/2/2022.

La mise à prix est de 108.210.000 dinars plus les frais et honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente aux enchères, le jeudi 27/6/2024 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu pour les non copropriétaires qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par chèque certifié.

2024R01349VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Kaies ben Othmane Kabboudi, gérant d'une société ; demeurant à Zaouiet Kontech Gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

Poursuivi : Frej Guezmil, ouvrier, demeurant à Rue Farhat Hached Benbla Gouvernorat de Monastir.

Objet de la vente : Une maison située à Rue Farhat Hached Benbla Gouvernorat de Monastir, dont la superficie est de 120 m², limitée au Sud Samir Baccar; à l'Est Ali Gharbi ouvrant sur une impasse liée à la Rue Farhat Hached.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à soixante cinq mille six cent trente dinars (65 630.000 Dinars) selon une expertise établie par l'expert Mr Kamel Boudokhane.

Date de la vente : Mercredi 26 juin 2024 devant le Tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 Heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours.

2024S00674VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Ahmed ben Youssef Amor, titulaire de la C.I.N n°06759517 demeurant à Cité El Omrane n°1 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la Cour de Cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°7586 Ariana, situé à Raoued, consistant en un terrain nu, destiné à la construction, d'une superficie de 376 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de l'Ariana le 24/6/2024 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quarante trois mille cent quatre vingt trois Dinars 901 Millimes (43.183,901 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S00686VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Monsieur Mohamed El-Sahbi MAHOU, Titulaire de la CIN n°02050908, demeurant Zitouna 2 Akouda Sousse.

Partie saisie :

Madame, saïda Bent Mohamed BECHIR, Titulaire de la CIN n°04066832, demeurant à l'Avenue Hedi Nouira Skanes Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Akram Khalfallah, Société d'Avocats G.D.K Avocats Conseil, Boulevard Mhamed Maarouf Immeuble El Houda Sousse M.F 1367782H.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°17193 Monastir, parcelle n°3, superficie 415 m², situé Falez Sidi Sery Monastir, consistant en une villa style américain vétuste comprenant :

- Jardin

- Studio d'une pièce et salle de bain, 21 m², et un escalier.

- Garage d'une superficie de 22 m².

- Un rez-de-chaussée se compose d'une cuisine, salon, 1 pièce, salle de bain, et un escalier, d'une superficie de 134 m².

- Le premier étage se compose d'un salon, 1 pièce, salle de bain, et un escalier, d'une superficie de 134 m².

- Un deuxième étage se compose d'un studio comprenant un salon, salle de bain d'une superficie de 50 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal Première Instance de Monastir le 26/6/2024 à 9h.

Mise à prix :

Huit cent quarante quatre mille trois cent cinquante Dinars (844.350, 000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S00687VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Hentati Moneèm

Avocat à la Cour. 811.406G/A/P/000

12 rue Salem Harzallah 3000 - Sfax

(74) 222.226

Partie poursuivante :

Ben Salem Abdelmajid, retraité, titulaire de la carte d'identité nationale n°01218486, demeurant à route taniour km 5, Chihia, Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Moneèm Hentati, Avocat à la cour, 12 rue Salem Harzallah - Sfax.

Partie saisie :

Feki Nader, chauffeur de taxi, titulaire de la carte d'identité n°05276243, demeurant à route sidi mansour km 4, markez hdiji, Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Mohamed Bahri, Avocat à la Cour, rue Habib Maazoun, immeuble Chakroun, 3ème étage, n°7 - Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien immeuble composé d'un rez-de-chaussée séparé utilisé comme atelier de couture et un appartement au premier étage bien équipé suivi d'une cage d'escalier sise à route sidi mansour km 4, markez hdiji, Sfax, plus précisément à une rue dérivée de la route habbana, ce terrain sis à une zone aménagée, équipée de courant électrique et d'eau potable.

Mise à prix :

Cent cinquante deux mille trois cents dinars (152.300.000 D), en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice, rue Victor Hugo, Sfax, le lundi 24/6/2024 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiquée et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00666VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : les sieurs et dames Aicha, Jamila, Zohra, Abdeltif, Mohamed fils de Almi Hasnaoui, ayant élu domicile au cabinet de leur avocat Maître Akram Moussa sis au Kram 06 Rue Lagha.

La copropriétaire : Mme Zina Ben Said, aucun domicile ne lui est connu.

L'avocat poursuivant : Maître Akram Moussa Avocat. 06 rue Lagha le Kram.

L'immeuble à vendre : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°57229 Tunis qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 136 m² sis à Rue Jugurtha n°2 Le Kram ouest - Tunis, se composant de 3 chambres à coucher, une salle d'eau, et une cuisine,

Titre exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°9602 en date du 7/3/2017.

La mise à prix : est fixée après avoir été rabaissé par le tribunal de 40% à la somme de 86442,000 Dinars sans les frais de poursuite qui seront fixés définitivement le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le Mardi 02/7/2024 à partir de 9H au Tribunal de 1ère instance de Tunis I.

Conditions de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Tunis, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné ou présenté un chèque certifié ou une caution bancaire comprenant le tiers du prix cité.

2024401188VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maître Zlaoui Mohamed Ali

Avocat à la cour de cassation, sis à rue 1 juin Béja

Tél/Fax : 78440091 N

Matricule fiscal : N°919719

Poursuivant : Nevzi Noureddine CIN n°02172376 retraité, demeurant à Béja avenir ayant choisi comme domicile élu celui de son avocat.

Avocat poursuivant : Maître Zlaoui Mohamed Ali, avocat à la cour de cassation, rue 1 juin Béja.

Copropriétaire :

1) Me Mzougui Faouzia, titulaire de la C.I.N n°02259100, sans profession, demeurant au n°8 cité innozha Béja.

Désignation de l'immeuble :

Un immeuble d'habitation non immatriculé d'une superficie de 150 m dont 128 m bâtis sis n°8 cité Innozha Béja composé d'un rez-de-chaussée composé de 6 pièces et d'un 1 étage en construction tel que décrit par l'expertise de l'expert Dagbougi Asma Mrabet du 20/9/2021.

La mise à prix est de 112.100.000 dinars plus les frais et honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente aux enchères, le jeudi 27/6/2024 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu pour les non copropriétaires qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par chèque certifié.

2024401284VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Yasmina Béji

Avocate à la cour de cassation

10 Avenue Louis Braille 3ème étage Belvédère Tunis

M.F : 0798219/Y/P/A/000

Partie poursuivante :

Wided El Hsairi demeurant à Tunis, domicile élu étude maître Yasmina Béji 10 avenue Louis Braille le belvédère Tunis.

Partie saisie :

Moncef Ben Ali Guirat, demeurant à la route de Raoued Km 05 Essaada Ariana Nord, domicile élu cabinet maître Mokhtar Jallali sis à Tunis rue Abdelrahman Azzam complexe Kheireddine Pacha Bloc B, Montplaisir.

L'Avocat poursuivant :

Maître Yasmina Béji avocate à la cour de cassation 10 avenue Louis Braille le belvédère Tunis, M.F 0798219/Y/P/A/000.

Immeuble mis en vente :

La totalité du bien immobilier dénommé «El Saada» objet du titre foncier n° 66313 Ariana d'une superficie de 1230 m², situé au 09 rue Hajnaa dérivé de la rue Platon Cité La Gazelle l'Ariana. La propriété consiste en un terrain plat de forme géométrique régulière (trapézoïdale). clôturé, contenant un certain nombre de bâtiments d'une superficie totale estimée à environ 697 m² composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte d'environ 242 m² et comprend 04 entrepôts et une entrée principale couverte avec une superficie d'environ 33 m² menant au reste des composants de la propriété et l'entrée mène à une cage en terrasses menant à un premier étage supérieur avec une superficie couverte d'environ 242 m² aménagés

en appartements résidentiels (un appartement et 03 studios) dont 02 sont exploitables et le reste est en cours de finition, et dans une autre partie plus précisément derrière la zone avant, il y a une villa au rez-de-chaussée avec une surface couverte d'environ 140 m², et le reste de la propriété est constitué d'espaces vacants, dont le coin nord-ouest est un entrepôt avec une surface couverte d'environ 58 m².

Mise à prix :

Un million cent cinquante six mille neuf cent cinquante dinars (1156950.000d) selon l'évaluation de l'expert assigné Monsieur Sahbi Zaghdoud, outre les frais.

Date et lieu de la vente :

Le lundi premier juillet 2024 (01/7/2024) à partir de 9 h du matin à la chambre des criées près le tribunal de première instance de l'Ariana au palais de justice de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Conditions particulières :

Participation aux enchères : par voie d'avocat, après consignation du tiers de la mise à prix et pour les étrangers l'obtention des autorisations administratives.

Consultation du cahier des charges : le greffe de la chambre des criées de première instance de l'Ariana ou étude maître Yasmina Béji.

2024401287VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 5100471 E/A/P/000

Tél : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A-Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 138811996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Lassaad Ibn Essnoussi El Ghaieb - Titulaire de CIN n°03343501 Directeur d'une société - Demeurant :

- Rue Ali Douaji n°9 El Manzah 5 Ariana.

- N°8 Rue Damas Appt n°3 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation, 23 Rue D'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit des parts indivises (22.5625/361 parts) du titre dénommé «II IBN» objet du Titre foncier n°117315 Tunis sis au rez-de-chaussée de l'immeuble se situant à l'angle des rues Ibn Taferjin et Ibn Rachik Tunis près du parc Belvédère. La propriété est composée d'un bureau qui se compose d'une entrée en forme de couloir sur la droite se trouve une salle d'eau et une salle ouvrant sur une terrasse non couverte d'une superficie de 10m² et 2 boutiques qui ouvrent sur la rue Ibn Rachik, l'une d'elle est louée et l'autre est fermée, d'une superficie totale de 22.5625 m².

La propriété est située dans une zone équipée de toutes les commodités nécessaires au centre ville de Tunis près du Belvédère, et manque d'entretien; l'état de l'immeuble où se trouve les parts indivises et hypothéquées: le bâtiment est ancien et délabré. La propriété a une vocation commerciale et l'activité dans laquelle exercée est l'activité de maintenance et services informatiques. Les revenus normaux de ces parts indivises sont estimés à 9.217.000 dinars annuellement.

Mise à prix : Quatre vingt cinq mille cinquante dinars (85.050.000 DT).

Date et lieu de la vente : Mardi le 25 Juin 2024 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Tunis sise au Tribunal de Première Instance de Tunis Palais de la justice Avenue Bab Bnet Tunis

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024401293VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Rhouma Mohamed - Avocat

Avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul

Partie poursuivant :

M. Zohra, Mohamed, Adel, Hayet fils Daoued B Mansour demeurant à Kélibia.

Partie saisie :

M. Saleh b Daoued B Mansour, CIN n°0626509, demeurant à la rue Kairouan Kélibia

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021Y.

Propriété saisie : la totalité de la propriété non enregistrée de superficie de 222 mk, sise à la rue Kairouan Kélibia et qui consiste en une maison d'habitat.

Mise à prix : cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dinars, 574 millimes (151.437,574 D).

Date et lieu de vente : Lundi 17 juin 2024 (17/6/2024) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024401310VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Association «TWIZA» pour le patrimoine, la solidarité et le développement

Siège social : N°05, Rue Ibn Zoher El Mourouj 5 Ben Arous

Conformément au jugement Civil dans l'affaire n°86711 datant du 24/01/2022, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la dissolution de l'association «TWIZA»

pour le patrimoine, la solidarité et le développement et la nomination de Mr Mohsen Ben Jemaâ liquidateur l'association.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au 16 Rue Ahmed Tlili Tunis, dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024T00487VEPA2

Distribution de deniers

Le Greffier du tribunal de première instance de Jendouba annonce l'ordre d'ouverture de la procédure de distribution de deniers déclaré par le Juge madame Mejrissi Marwa 18/3/2024 dans l'affaire n°62 en vue de distribuer les deniers consignés à la recette des finances de Jendouba le 3/3/2017 selon quittance n°M017818 à valeur de vingt huit mille dinars (28 000d, 000).

Demandeur de distribution : Maître Ghrairi Mondher pour le compte de Aloui Ali ben Belgacem à l'encontre du représentant Juridique de la société Ecoplast et la banque Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique.

Chaque créancier voulant participer à la distribution des deniers doit déposer ses pièces justificatives dans les 30 jours qui suivent cette annonce au journal officiel ou via un courrier recommandé à peine de se voir son droit à la distribution déchu.

Une demande écrite rédigée par un avocat est également obligatoire faisant l'adresse de l'avocat une adresse officielle pour le participant et domicile élu. Sa demande doit aussi expliquer les raisons selon lesquelles considère sa créance est préférentielle conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2024T00509VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un immeuble immatriculé

Société Mobilier Personnalisé S.A.R.L.

Siège social : Route de M'saken Messaadine - Sousse

M.F : 0010622G

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 20 mai 2024 affaire n°178, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public qu'il se propose de vendre par voie d'appel d'offres, suivant un cahier des charges, un immeuble immatriculé d'une superficie totale de 8080 m² et d'une superficie bâtie de 4937 m² et qui se compose d'une administration-une salle d'exposition - des locaux commerciaux une villa à usage d'habitation, sachant que ledit immeuble sis à la 1ère position de la route M'saken Messaadine prés de l'usine Leoni.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 21 juin 2024. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2024S00673VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011- Sousse 4000

IU : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 20 mai 2024 affaire n°5178/35 le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 28 juin 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00676VEPA2

Désignation du liquidateur judicaire d'une société en participation

Le tribunal de 1ère instance de Sousse a prononcé, en date du 14/2/2023, le jugement n°109 en vue de dissoudre et de liquider la société en participation constituée par les associés Fares Chtioui, Abderrazek Hmila et Mohamed Ali Kouissah Mahjoub, dont son activité se limite à un café situé à la route de Sousse à Messadine et titulaire de l'identifiant fiscal n°17091 85/ T.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès du liquidateur judicaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : 12 rue Menvielle 4000 Sousse (Tél : 99961170).

2024S00677VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

SOCIETE CORNIERE NJAH

Siège social : Rue de Kairouan N°34 - Sfax

Identifiant unique : 0017996R

En vertu de la décision rendue le 8/5/2024 par Madame Neila Ben Abdallah, président du tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°327 relative au règlement judiciaire de la «SOCIETE CORNIERE NJAH», il a été décidé :

1- le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la «Société CORNIERE NJAH» et l'ouverture de la période d'observation et de confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal afin de contrôler ces procédures.

2- Désigner l'expert comptable Monsieur Skander Mezghani administrateur judiciaire et de le charger de préparer le plan de redressement et de le remettre au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas neuf mois. La demanderesse est tenue d'avancer la somme de 500 dinars à l'expert comme acompte sur honoraires.

3- L'autorisation de suspendre les actes d'exécution visant le recouvrement des créances antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire

pour une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation à l'exception les créances revenants aux salariés qui sont soumises à une autorisation et en sont exclut les montants insaisissables.

4- L'autorisation de suspendre les procédures d'exécution visant la récupération des biens meubles ou immeubles en raison du non paiement d'une créance pendant une période ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

5- L'autorisation de suspendre le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance pour une durée ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

Et interdiction faite à la demanderesse de réaliser toute opération de cession de ses biens ou de les donner en garantie pendant la période d'observation.

6- Fixer la date de cessation de paiement au 17/4/2024.

7- Pouvoir est donné pour l'inscription d'un extrait de la présente décision, au registre national des entreprises et de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au journal officiel de la République Tunisienne aux frais du débiteur.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance selon les délais prévus par l'article 445 du code de commerce et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire Skander MEZGHANI Route de Mahdia km 1 - Immeuble Ghorbel - Sfax (tél 74239695).

2024X00659VEPA2

Nomination du liquidateur de l'héritage de défunt Dhahbi Ben Mohamed ben Ali Dhabi

En application de la décision numéro 38155 du tribunal première instance de Jendouba, et après lecture de l'ordonnance sur requête présentée il a été décidé de nommer l'Expert Akram CHRITI, en qualité de liquidateur de l'héritage de défunt Dhahbi Ben Mohamed ben Ali Dhabi pour l'inventorier, le gérer et le diviser entre les héritiers sous contrôle de Juge des affaires de liquidation.

2024401282VEPA2

Nomination du liquidateur de l'héritage de défunt Amor Ben Amor Ben Mohamed KOUACHI

En application de la décision numéro 84171 du tribunal de première Instance de Manouba, et après lecture de l'ordonnance sur requête présentée. Il a été décidé de nommer l'Expert Akram CHRITI, en qualité de liquidateur de l'héritage de défunt Amor Ben Amor Ben Mohamed KOUACHI pour l'inventorier, le gérer et le diviser entre les héritiers sous contrôle de juge des affaires de liquidation.

2024401283VEPA2

Jugement de cession

De la société HOTELIERE GOLDEN BEACH

Registre de commerce : B140731996

Matricule fiscal : 323712 W/A/M/000

CNSS : 206740-33

Par son jugement n°779 du 5-3-2024 le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a constaté que la Société Hôtelière GOLDEN BEACH n'a pas respecté l'exécution du plan d'assainissement approuvé par le tribunal en date du 7-7-2017 et décide par conséquent son annulation, la réouverture des procédures de règlement judiciaire et la cession de l'entreprise à autrui.

Mr. Mejbri Ridha et désigné contrôleur d'exécution pour finaliser les procédures de cession sur la base d'un cahier des charges qui sera élaboré selon une évaluation des actifs et la réalisation d'un inventaire des biens sous le contrôle du juge commissaire Mme Ghaya Tej El Molk Bel Khouja.

Le tribunal autorise le contrôleur d'exécution de mettre la main sur les actifs, de diriger la société à partir du prononcé du présent jugement et d'informer Mme le juge contrôleur d'éventuels conflits.

Le contrôleur d'exécution est chargé d'établir un état des dettes sur la base des justificatifs présentés par les créanciers, de faire mention du jugement au RNE, sa publication au JORT et d'informer la commission de suivie des entreprises économiques.

2024401292VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 19/7/2024 à 10h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/05/2019,

2) Lecture et approbation des rapports de gestion individuelle et celui du groupe pour l'exercice 2023 établis par le Conseil d'Administration,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023,

5) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2023,

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président directeur général,

7) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

9) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2024,

10) Questions diverses

11) Pouvoirs pour formalités.

2024T00503SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 19/7/2024 à 11 h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle 1000 - Tunis

2) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur

3) Questions diverses

4) Pouvoirs pour formalités.

2024T00504SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TTG TUNISIA TOURISM GROUP

Société anonyme

Au capital de 45.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA, BAB EL BHAR - TUNIS

Identifiant Unique : 1787205P

Le Conseil d'Administration tenu le 13 Mai 2024 convoque les actionnaires de la société TUNISIA TOURISM GROUP «TIG» à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 24 Juin 2024 à 10 heures au siège social de la société sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2023;

3. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

7. Fixation des jetons de présence aux administrateurs;

8. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024T00513SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 27 juin 2024

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 7.630.000 DT

Registre National des Entreprises / Matricule Fiscal : 0027836F

CNSS : 175705-38

Les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Bizerte, Société Anonyme au Capital de 7.630.000 DT dont le siège social est sis à Bizerte au 241-243 Av. Habib Bourguiba, Rue Ali Daham, sont convoqués le jeudi 27 juin 2024 en Assemblée Générale Ordinaire à partir du 10h du matin à l'Hôtel Nour (Zone Touristique Sidi Salem, Bizerte 7000) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/ 2023 ;

2- Lecture du rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

4- Approbation des opérations visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du code des Sociétés commerciales;

5- Affectation du résultat 2023 et du résultat reporté 2022 ;

6- Fixation des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2024 et fixation de la rémunération des membres des commissions;

7- Quitus aux Administrateurs;

8- Pouvoirs.

2024R01328SANB3

Convocation

"PULVAGRI"

Société anonyme

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh

IU : 1115312F

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 21 Juin 2024 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 ;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01348SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES "SOTUVER"

Société anonyme

Au capital de 39 254 475 dinars

Siège social : Djebel El Oust

Identifiant unique N° : 0002443J

Messieurs les actionnaires de la Société «SOCIETE TUNISIENNE DE

VERRERIES «SOTUVER», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 10 Heures à la Maison de l'Entreprise «Institut Arabe des Chefs d'Entreprises» sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2023.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31/12/2023.

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023.

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 et distribution des dividendes.

6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023.

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

10. Nomination ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

11. Renouvellement de deux administrateurs indépendants pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

12. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire seront tenus au siège de la société sise à Z.I Djebel Oust 1111 - Bir Mcherga Zaghouan à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2024R01350SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024

RAFFINERIE AFRICAINE

SA au capital de 3 733 900 DT

Siège social : Rue des Usines - Z.I. Sidi Rezig 2033 Mégrine

IU : 011822S

Les actionnaires de la société RAFFINERIE AFRICAINE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Vendredi 28 Juin 2024 à 10h au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport de gestion

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2023.

5. Quitus pour le conseil d'administration.

6. Attribution de jetons de présence.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et des résultats reportés.

8. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC.

9. Questions diverses.

10. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2024R01355SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2024

Société «OFFICE PLAST»

SA au capital de 14 662 164 Dinars

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 Béja

MF : 947962F/A/M/000

Identifiant unique : 947962F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le lundi 24 Juin 2024 à 13h00 mn à l'IACE aux Berges du Lac - Tunis à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Activité secondaire / Extension de l'activité : la fabrication de tous produits de papeterie / la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires par toute matière autorisée par la loi

2. Modification corrélative des statuts de la société

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R01360SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024

Société "OFFICE PLAST"

SA au capital de 14 662 164 Dinars

Siège social : Z.I.2 Medjez El Bab - B.P 156- 9070 Béja

MF : 947962F/A/M/000

Identifiant unique : 947962F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le lundi 24 Juin 2024 à 9h00 mn à l'IACE aux Berges du Lac - Tunis à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3. Lecture et Approbation des Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023

4. Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Nomination des administrateurs

10. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R01361SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES)

S.A au capital de 5.000.000 DT

Identifiant unique : 1219013 W

Zone Industrielle - Gabès

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENVIRONNEMENT,

PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 10 juin 2024 à 12 h à son siège sis à la zone industrielle - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaires aux comptes sur l'exercice 2023.

3. Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2023.

4. Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du C.S.C sur l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs et au directeur Général pour la gestion 2023

6. Affectation du résultat Exercice 2023.

2024R01379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 8 470 025 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0004545Y

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 10H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7) Renouvellement du mandat du deuxième commissaire aux comptes;

8) Pouvoirs pour formalités.

2024S00678SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique MARHABA BELVEDERE

S.A au capital de 40.000 000, 000 dinars

MF : 456095 EPM 000

Les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique Marhaba Belvédère, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 11H à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2023.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2023.

3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2023.

4. Affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Questions diverses.

7. Procuration au porteur.

2024S00679SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de stockage et de distribution des produits Pétroliers Tunisie Petrolium

S.A au capital de 18 000, 000 dinars

Siège social : Hôtel Royal Salem

Boulevard 14 Janvier 4039 Sousse Tunisie

Code TVA : 1061982 T/A/M/000

RC : B2755852008

Les actionnaires de la société de Stockage de Produits Pétroliers Tunisie Petrolium, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 15H30 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture du rapport général du CAC des années 2023.

2. L'approbation des états financiers arrêtés des années 2023.

3. Affectation des résultats.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

6. Procuration au porteur.

2024S00680SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ITT Hôtel Corporation Of Tunisia

S.A au capital de 14 860 310, 000 dinars

MF : 009406 J/A/M/000

RC : B 1127851997

Les actionnaires, de la société ITT Hôtel Corporation of Tunisia, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 14H30 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2023.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2023.

3. l'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2023.

4. Affectation des résultats.

5. Approbation de l'opération de souscription de billet de trésorerie émis par ECHIFA HOLDING.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Questions diverses.

8. Procuration au porteur.

2024S00681SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De L'HOTEL MARHABA PALACE

Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba International

Hôtel Marhaba Palace

Société anonyme

Au capital social : 5 200 000 DT

Siège social : BP 120 Port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

RNE : 0019986YAM000

CNSS : 105091-40

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba International à Sousse, seront invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 9H du matin à

l'Hôtel MARHABA ROYAL SALEM à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2023

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

- Affectation des Résultats de l'exercice 2023

- Fixation du montant de jetons de présence

- Souscription d'un billet de trésorerie émis par «ECHIFA HOLDING»

- Renouvellement partiel du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2024S00683SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De La SMPTL

Société Marhaba de Promotion Touristique du Lac - SMPTL-

Société anonyme

Au capital social : 30 000 000 DT

Siège social : Hôtel Salem Sousse

RNE : 1817643CAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Marhaba de Promotion Touristique du Lac, seront invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 juin 2024 à 9H30 du matin à l'Hôtel MARHABA ROYAL SALEM à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de l'activité de la société

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

- Affectation des Résultats

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2024S00684SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Relative à l'exercice 2023

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

Société anonyme

Au capital de 9 801 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2023 le jeudi 20 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ainsi que sur la gestion du groupe.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution des bénéfices.

- Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint pour la gestion de l'exercice 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant suite à la recommandation du conseil du marché financier.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dument signée précédée de la mention «BON POUR POUVOIR»,

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

2024S00685SANB3

SOCIETE CERAMIQUE TECHNOLOGIQUE CERAMITEC-SA

Matricule Fiscal : 1566583 L

Au capital de deux millions sept cent vingt quatre dinars

Siège social : Av Mokhtar Laatiri - App 37 Immeuble Lejmi 4011 Hammam Sousse

Suite à la réunion de conseil d'administration de la société du 21-5-2024 enregistré à la recette des finances API Sousse sous le n°24801547, messieurs les actionnaires de la société CERAMIQUE TECHNOLOGIQUE «SA» sont convoqués afin d'assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 15 Juin 2024 à 10 heures au siège social de la société et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Réduction de capital par abondant des actions souscrites et non libérées

2- Modification de la forme juridique de la société en Société à Responsabilité Limitée;

3- Questions diverses.

2024S00689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

Messieurs les actionnaires de la Société SIG2 sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2023

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats de l'exercice 2023

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2024X00657SANB3

Convocation

Laboratoires GALPHARMA

Société anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5-3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires GALPHARMA» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 16 juillet 2024 à 11 h au siège de la société «Laboratoires GALPHARMA» sis à la Route de Mahdia km 10,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la date de tenue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2023,

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA » de l'exercice 2023;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

7. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2023;

8. Quitus aux membres du Conseil administration;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Election des membres du conseil d'administration;

11. Nomination des commissaires aux comptes de la société;

12. Création d'une filiale aux Emirat Arabes Unis; et

13. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2024X00660SANB3

Convocation

Horizon mécanique du sud

SA au capital de 220 000 dinars

Adresse : Z.I. Poudrière 1 Sfax

M.F : 008678 DAM 000

R.C : B129841997 Sfax

Il est porté à la connaissance de tous les actionnaires de la St. HORIMES qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège de la société HORIMES à la zone industrielle poudrière 1 Sfax pour discuter et approuver les états financiers au 31/12/2023 le : Dimanche 23/6/24 à 11h du matin.

2024X00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 22 Juin 2024 à 11h au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7- Quitus aux administrateurs

8- Renouvellement du commissaire aux comptes

9- Limitation du pouvoir PDG.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2024X00663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 22 juin 2024 à 9 h au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation ou distribution des résultats de l'exercice 2023

5- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

6- Quitus aux administrateurs

7- Approbation d'achat du matériel

8- Approbation d'obtention de crédit.

9- Limitation du pouvoir du PDG.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2024X00664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

IU : 001174 C

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son usine sise à l'Avenue Habib Bourguiba Sayada - Gouvernorat Monastir, le 17/7/2024 à 10h en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023 établis par le Conseil d'Administration,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président directeur général

7) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2023,

9) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2024,

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

2024401280SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ERRYADA DE PROMOTION IMMOBILIERE

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

IU : 1061515T

Les actionnaires de Société Erryada de promotion Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2024 à 10 heures à l'immeuble Carthage Palace Apt 82 centre Urbain Nord 1003, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Acceptation de la démission des administrateurs et cooptation d'un administrateur

3. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2014, au 31.12.2015 et au 31.12.2016

4. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, 2015 et 2016

5. Approbation du rapport d'activités 31.12.2014, au 31.12.2015 et au 31.12.2016

6. Approbation des états financiers 31.12.2014, au 31.12.2015 et au 31.12.2016

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2014, 2015 et 2016.

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2014, 2015 et 2016.

9. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2014, 2015 et 2016

10. Nomination des administrateurs

11. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024401285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

Société anonyme

Au capital de 42.000.000 DT

Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha, 1002, Tunis, Belvédère

MF : 1506703S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIDEV-SICAR sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs, au directeur général et fixation des jetons de présences ;

- Approbation des investissements réalisés en 2023 ;

- Pouvoirs pour formalités

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2024401288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS

ARTEGROS

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 604993JAM000

Messieurs les actionnaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS ARTEGROS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2024401289SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21/6/2024

SOCIETE WATER SPIRIT SA.

Siège social : Biotechpole Sidi Thabet - 2018 Ariana Tunisie

Capital de 2.250.000 Dinars

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Les actionnaires de la société de la société WATER SPIRIT SA, Société Anonyme au capital de 2.250.000 DT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu vendredi 21/6/2024 à 10H aux bureaux du siège de la BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B- 3- étage 1002 - Tunis, Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif au projet de l'augmentation du capital;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social avec suppression des droits préférentiels de souscription ;

4. Approbation de l'augmentation du capital,

5. Modification de l'article 6 des statuts;

6. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'émission d'obligations convertibles en actions;

7. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif l'émission d'obligations convertibles en actions;

8. L'émission d'obligations convertibles en actions;

9. Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de procéder et de constater la réalisation de l'augmentation du capital et l'émission d'obligations convertibles résultant de cette Assemblée et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt légal.

2024401290SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIA HOTEL PROPERTIES (THP .SA)

Capital social : 195 742 950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «TUNISIA HOTEL PROPERTIES .S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 20 Juin 2024, à 10h, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 21/5/2024, sous le numéro 2024624989, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers clos au 31 décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Jetons de présence de l'exercice 2023.

2024401291SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Société «POLYMEDICAL» S.A

"CLINIQUE DE L'ESPOIR"

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Messieurs les actionnaires de la société Polymedical S.A «Clinique de l'Espoir», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le lundi 24 Juin 2024 à huit heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

3. Approbations des états financiers de l'exercice 2022.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022

5. Approbations des conventions réglementées

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la clinique de l'espoir : 43 rue 7301 - Menzeh 9 B - Tunis

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2022

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

- L'inventaire physique des biens de la société

- La liste des actionnaires.

2024401297SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Société anonyme

Au capital de 8 119 250,000 Dinars

MF : 014402NAM000

Siège social : Boulevard de la qualité de vie - Zl Kram

Les actionnaires de la société GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES GAM- sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 28 mai 2024 à 11h, au siège de la société AD sis à route Jebel Jloud 1009 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023.

8. Nomination du commissaire aux comptes.

9. Pouvoir pour formalités.

2024401301SANB3

STUDIOS

SA au capital de 6 660 000 dinars

Siège social : Dubosville El Afrane Route de Sousse Km2, EL WARDIA 1009

Identifiant Unique : 1268111V

Messieurs les actionnaires de la société «THE COFFEE STUDIOS» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 11 Heures, au siège social de la société sis à Dubosville EL Afrane, route de Sousse km2, Tunis 1009, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

4. Approbation de conventions règlementées ;

5. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2022;

6. Affectations des résultats de l'exercice 2022;

7. Renouvellement du mandat du Président du conseil d'Administration;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

9. Pouvoir.

2024401302SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ART MARTIN TUNISIE SA

Capital social : 2 250 000 DT

Société anonyme

Identifiant Unique : 741254T/A/M/000

CNSS : 00256203

Siège social : Route Somaa Zone Industrielle Béni Khiar 8060 Nabeul

Les actionnaires de la Société ART MARTIN TUNISIE SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2024 à 10h00 au siège social de la société JEROL FINANCES - 60 Rue Lucette et René Desgrand 69100 Villeurbanne - Lyon - France à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée ;

- Examen du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 Août 2023 ;

- Examen des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 Août 2023 ;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 Août 2023 ;

- Approbation des états financiers et du rapport d'activité au titre de l'exercice clos au 31 Août 2023 ;

- Examen et approbation, s'il y a lieu des conventions réglementées entrant dans le cadre de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Août 2023 ;

- Quitus aux administrateurs et à la direction générale ;

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024401303SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Garantie

SA au capital de 3 000 000 DT

Siège social : 34, Rue Hédi Karray - Centre urbain nord el Menzah IV - 1004 Tunis

Identifiant unique : 0836957S

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Garantie sont convoqués à l'Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2024 à 10h du matin, à l'Hôtel Movenpick, rue du Lac Huron, Les Berges du Lac, lac1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 202 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Fixation du montant des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2023,

8. Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2024-2026,

9. Nomination ou bien renouvellement du mandat des administrateurs au titre de la période 2024-2025-2026.

2024401307SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Ange Gardien

S.A. au capital de 450 000 Dinars

Siège social : 2 rue Chourouk Immeuble Chourouk 1 Menzah 1

MF : 0447100E

Les actionnaires de l'Ange Gardien sont conviés à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 juin 2024 à 9h au siège de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

3. Examen des états financiers clos au 31 décembre des années 2021, 2022 et 2023 et affectation des résultats.

4. Approbation des conventions établies conformément à l'article 200 du code des sociétés.

5. Examen des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général et du commissaire aux comptes

6. Proposition d'affectation des résultats des exercices clos au 31 décembre des années 2021, 2022 et 2023

7. Questions diverses.

2024401312SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

SOCIETE BELHASSEN

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.150.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh

IU : 1154740Q

Messieurs les associés sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 21 Juin 2024 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

2. Approbation des états financiers 2023 ;

3. Quitus aux Cogérants;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

5. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R01347SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 566.372 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 1018046 N

M.F : 1018046 NNM 000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 22 juin 2024 à 12 h au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée.

2- Lecture et approbation des rapports du gérant des exercices 2023.

3- Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2023.

4- Quitus aux gérants.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2024X00662SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée constitutive

Société Communautaire locale EL-AIN

Le comité fondateur de la société communautaire locale Al Ain réuni le mardi 21 mai 2024 à l'intention d'inviter les participants à l'assemblée constitutive conformément au chapitre 35 du Décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées, où la fermeture anticipée et complète et scellage de la porte des souscriptions était le 21 mai 2024, le nombre d'abonnés a atteint 67 abonnés et le capital temporaire de la société privée a été constitué selon le relevé bancaire du 21 mai 2024, quatorze mille dinars (14 000 000) avec le compte indisponible ouvert à la Banque Tunisienne de Solidarité Succursale de Sfax 2 sous le numéro 002.000.000.1340722/65.

Elle aura lieu le mercredi 5 juin 2024 à dix heures du matin dans la salle des conférences Al-Ain située à la délégation de Sfax Sud - Gouvernorat de Sfax.

L'ordre du jour comprend les éléments suivants :

1) Confirmation de la liste des participants.

2) Validation de la constitution de la société privée.

3) Validation du règlement intérieur.

4) Nomination du commissaire aux comptes.

5) Validation de saisir l'opportunité du lancement de la société régional BIATY de Sfax pour l'environnement, en contribuant à son capital vu la complémentarité de leurs activités.

6) élection des membres du conseil d'administration.

2024X00671SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale 2023

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICE AGRICOLE NOUR / BIZERTE

Forme juridique : Société Mutuelle de Base de Service Agricole

MF : 1545259 L/N/M/000

RC : C04237932017

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole Nour annonce la tenue de son assemblée générale et ce le 27 juin 2024 à 10h au sein de salle de conférence de l'union de l'agriculture et de la pêche du Bizerte.

L'ordre du jour postera sur :

1. Présentation du rapport moral de la société Mutuelle de Base de Services Agricoles Nour et les approuver;

2. Présentation des rapports financiers du commissaire aux comptes pour l'année 2023 et les approuver ;

3. Décharges des membres du conseil d'administration et les approuver.

4. Renouvellement de tiers du membre du conseil d'administration.

5. Acceptation des nouveaux adhérents.

Remarque :

Les rapports financiers peuvent être consultés à partir du 17 juin 2024 au sein de la société mutuelle de base de services agricoles Nour.

2024R01337SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 2020-2021-2022

Société Mutuelle De Base Des Services Agricoles «CEPA»

Adresse : 76 Avenue Habib Bourguiba Béni Khalled 8021

MF : 0009496 D/N/M/000

RC : C14011997

CNSS : N°17698-44

Le conseil D'administration convoque tous les adhérents de la société à l'assemblée générale ordinaire le 13 juin 2024 au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport sur la gestion des exercices cités ci haut

2- Lecture des rapports générale et spéciale du commissaire aux comptes des exercices cités ci haut

4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour les exercices indiqués

5- Election du conseil d'Administration

Observations :

Tout candidat désire être membre du conseil d'administration doit présenter sa candidature par une lettre recommandée avec accusé de réception :

- avant le 4 juin 2024

- les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2024R01383SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Bechir Ben Said Ben Youssef Younsi, annonce la perte du titre de propriété n°08/69514 relatif à l'immeuble dont il est le propriétaire, objet du titre foncier n°49692 Médenine, sis à la délégation de Djerba Houmt Souk, qui constitue la parcelle n°1 d'une superficie de 440 m².

2024R01333DIVD2

Vente d'un lot de terrain titré

Le liquidateur de la société "Takapes" société en liquidation, il a été décidé la vente de l'hôtel Takapes sur le titre foncier n°29397 Gabès sis à l'avenue Habib Bourguiba Gabès, tout intéressé peut s'adresser au liquidateur; Tél : 55536166 sis immeuble radio Elyssa El Manara Gabès pour retirer le cahier des charges contre le payement de 200 DT et visiter le terrain.

Le dernier délai est fixé le vendredi 31 mai 2024.

2024R01356DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Chokri Ben Othmen Gabsi, annonce la perte de son titre de propriété n°03/55750 daté le 30/12/2005 relatif au titre foncier n°109358 Sousse sis à Hammam Sousse et il a obtenu un certificat de perte concernant le titre de propriété mentionné ci-dessus édité par le chef de poste de la police nationale de Sahloul Ghrabi en date du 7/5/2024 sous le numéro 217.

2024S00672DIVD2

Avis

Fourati Moez annonce qu'il possède un terrain à Sfax route Gremda km8 de surface 628m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 4/9/2008 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00648DIVD2

Avis

Héritiers Samoudi Taher annoncent qu'ils possèdent une maison à Sfax route Saltnia km 4.5 cité Simar effectué par l'acte d'achat qui était fait le 01/10/2000 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00649DIVD2

Avis

Sessi Wahid annonce qu'il possède un terrain à Sfax route d'Aéroport km7 de surface 495 m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 24/11/2017 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00650DIVD2

Avis

Samir Triki déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain a 1005 m² situé à Sfax route de Tobolbi K 4 limité au sud Karrat et Est Triki Lotfi et nord Impasse provenant par acte de vente du 4/6/1986 enregistré le 14/12/1987 n°203 par les deux notaires Hédi Ben Makhlouf et Habib Bousabbeh il veut extraire un autre qui remplace le premier celui qui a une opposition doit à donner à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j. Tél : 24234308.

2024X00652DIVD2

Avis de perte

Madame Khawter Achour de nationalité tunisienne demeurant au 43 rue Habib Thameur Ariana annonce par la présente la perte de son titre de propriété n°51428/03 datant du 20/4/2015 objet de titre foncier n°30044 Mahdia. Le document a été déclaré perdu sous le n°150 daté du 20/5/2024.

Nous prions toute personne ayant retrouvé le titre évoqué précédent de bien vouloir contacter madame Khawter Achour à son adresse.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 22/5/2024.

2024401281DIVD2

Avis d'appel d'offre

Location de fonds de commerce gérance libre de Société France Tunisie

Investissement «Hôtel EL Kantara»

MF : 0644541E

RC : 0644541

Le Contrôleur de Justice Mrad Mokhtar

Le Contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara» lance un avis d'appel d'offre pour location de fonds de commerce sous forme gérance libre avec un prix d'ouverture de 1.318.258,044 dinars et avec une période ne dépassant pas sept ans et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de la chambre civile du tribunal de première instance de Médenine et son aval relatif au cahier des charges daté du 15/5/2024 Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Mrad Mokhtar sis au :

Rue Martyrs - Résidence Chouat Benguerdene 4160- Médenine/Tél : 98906501/75710146 Pour retirer le cahier des charges il faut payer 200 DT.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés et exigés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom du :

Maître Mrad Mokhtar contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara»

- Au plus tard le 20/9/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

- L'ouverture des offres et le choix sera effectuée par : Chambre de règlement judiciaire au Tribunal de Première Instance de Médenine.

2024401298DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1493 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;
- Vu le décret n° 96-2041 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Mars 2024** le rapport de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, a été déposé au siège du gouvernorat de **Gafsa**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Gafsa**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Abd Essadek	Zannouch	2401	**Nord :** Réquisition N° 51170 Gafsa **Sud :** T.F N°41023 Gafsa et Piste Agricole **Est :** T.F N°41023 Gafsa et Réquisition N° 51169 Gafsa **Ouest :** Piste Agricole	107190
Place Dimna Menzel Mimoun	Gafsa Nord	12246	**Nord Ouest:** T.F N° 14117 et 14138 Gafsa et Piste Agricole **Nord Est :** T.F N°18147 et 14088 Gafsa et Réquisition N° 24367 Gafsa **Sud Ouest :** T.F N° 14138 et 17635 Gafsa et Avenue **Sud Est :** T.F N° 13820 Gafsa et Réquisition N° 24367 Gafsa et Avenue	107192

Majoura Edakla	Sened	2461	**Parcelle A :** **Nord :** Terre Privée **Sud :** Terre Privée **Est :** Terre Privée et Piste Agricole **Ouest :** Terre Privée **Parcelle B :** **Nord :** Terre Privée **Sud :** Terre Privée **Est :** Terre Privée **Ouest :** Piste Agricole	107191

2024R01357MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Ben Arous

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1271 du 27 Août 1991 relatif à la délimitation des terrains relevants du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de Ben Arous;
- Vu le décret n° 91-1496 du 21 Octobre 1991 relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation de certaines délégations du gouvernorat de Ben Arous;
- Vu le décret n° 93-1070 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation au reste des délégations du gouvernorat de Ben Arous;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Ben Arous porte à la connaissance du public qu'en date du **05 Avril 2024** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Ben Arous.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Ben Arous, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	T.P.D N°
Rue Menzel Cheker Cité El Atiig	M'hamdia	3878	**Nord :** T.F N° 770 Ben Arous **Sud :** Réquisition N° 67164 et Inconnu **Est :** Inconnu **Ouest :** T.F N° 770 Ben Arous	93057
Chemin Maison des Jeunes Al Magharibia Rades Foret	Rades	5500	**Nord :** Foret de Rades **Sud :** Piste Agricole **Est :** Piste Agricole et Réquisition N° 65506 **Ouest :** Foret de Rades	95948

2024R01358MINA4